## Gestion publique de l'eau et assainissement :

En février à Montlaux puis à Niozelles, en juin à Forcalquier et en octobre à Saint-Etienne-les-Orgues, ont eu lieu des réunions publiques sur la gestion de l'eau, avec à chaque fois des intervenants spécialistes du sujet de la scène Nationale et des acteurs locaux. Il a été fait la démonstration que les enjeux de la gestion de l'eau et les questions (ressources, partage, qualités, etc.) qu'il nous faudra résoudre dans les années et décennies à venir. Ces enjeux ne peuvent être confiés à des sociétés privées, qui ont forcément un contrat de délégation pour 12 ans maximum, mais doivent être prises à bras le corps par les collectivités en association avec les usagers.

Pour conserver une gestion publique et en conserver la gestion, dans le contexte créé par la comcom, la commune a trouvé comme solution d'adhérer à un syndicat de l'eau. Au 1er juin, Monsieur le Préfet a validé l'adhésion, de la Commune au SEPAL (Syndicat Eau Potable et Assainissement de Lure), ce qui nous permet de rester en régie publique de l'eau et de l'assainissement. Pour cela, Montlaux s'est regroupée avec deux autres communes de notre intercommunalité, le Revest-Saint-Martin et Limans, pour rejoindre le SEPAL, fondé en 1983 par les communes de Saumane et de l'Hospitalet et rejointes en 2015 par le Revest-des-Brousses. Cela avait pour but d'éviter le choix du conseil communautaire de confier à la Société des Eaux de Marseille filiale de la multinationale Véolia de ces deux services publics essentiels.

Le conseil syndical, dans lequel chaque commune à deux sièges, se réuni toutes les 6 semaines (en tournant sur les différentes communes adhérentes), les convocations étant affichées en mairie (et sur ce site). Les réunions sont publiques et les délibérations sont publiées sur le site de la commune.

Les réunions sont publiques.

Les procès-verbaux des délibérations sont sur le site de la commune.



Vous verrez peut être Anthony, (photo) le lundi matin, travailler sur les réseaux d'eau et/ou d'assainissement.

En cas de problème contacter le 06 95 02 88 14.